



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/42/953  
S/19899  
25 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 34 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 25 mai 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le texte de la note, datée du 13 mai 1988, adressée par le Secrétaire aux relations extérieures du Honduras, M. Carlos López Contreras, au Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jorge Ramón HERNANDEZ ALCERRO

ANNEXE

Note datée du 13 mai 1988, adressée au Ministre des relations extérieures du Nicaragua par le Secrétaire aux relations extérieures du Honduras

Le Gouvernement hondurien rejette énergiquement la proposition infondée et tendancieuse du Gouvernement nicaraguayen figurant dans la communication No 090/88 du 9 mai 1988, à laquelle je me réfère ci-après :

1. Dans la matinée du mardi 10 mai, j'ai pris connaissance, avant de la lire dans mon bureau, de la note susmentionnée qui avait été publiée dans un quotidien du matin de San Pedro Sula, et qui semblait indiquer que votre gouvernement avait regrettamment désavoué la convention verbale interdisant le recours à la diplomatie journalistique et sensationnaliste en ce qui concerne les revendications ou les protestations de nos deux gouvernements. Ce système, qui a permis de traiter d'une manière professionnelle les différends entre nos deux gouvernements, a donné, selon moi, de bons résultats en maintenant un climat de sérénité dans l'opinion publique de nos deux peuples.

2. Je me vois une nouvelle fois dans l'obligation de déclarer que - bien que le Gouvernement nicaraguayen fasse semblant de ne pas le comprendre au nom de ses intérêts politiques - le Gouvernement hondurien ne permet pas à "la Contra de transformer le territoire du Honduras en tremplin d'agression" contre le Nicaragua, et encore moins avec l'appui direct ou indirect des forces armées du Honduras.

3. Lorsque vous affirmez que mon gouvernement "a choisi de démentir publiquement ce qui constitue un fait irréfutable pour le monde entier", vous considérez probablement que "le monde entier" est constitué par la voix officielle du gouvernement sandiniste et l'écho qui se répercute à l'extérieur du Nicaragua dans certaines caisses de résonance. Le Honduras a toujours maintenu devant l'opinion internationale que si le gouvernement sandiniste, qui dispose de la plus grande armée en Amérique centrale et de l'une des plus grandes forces armées en Amérique latine, ne peut empêcher que la "résistance nicaraguayenne" entre sur son territoire et en sorte et opère dans pratiquement tout le territoire nicaraguayen, il est absurde et stupide de prétendre que la petite armée hondurienne en est responsable, puisqu'elle ne peut être obligée inconditionnellement à offrir protection et sécurité au Gouvernement nicaraguayen.

Par ailleurs, nous continuons à nous étonner du fait que, alors que votre gouvernement négocie d'égal à égal avec la "résistance nicaraguayenne", la détermination d'enclaves territoriales à l'intérieur du Nicaragua où ces forces armées recevront une aide humanitaire, vous protestez que le Honduras permette que son territoire soit utilisé comme sanctuaire par cette même "résistance nicaraguayenne".

L'interdiction sur le territoire de forces insurrectionnelles est l'un des points d'accord concernant l'établissement de relations harmonieuses et complémentaires, dans le cadre de l'équilibre délicat établi par le deuxième accord d'Esquipulas, afin de parvenir à l'application simultanée de cet ensemble d'engagements qui doivent rétablir une situation normale dans la région.

4. Ni le peuple ni le Gouvernement honduriens ne peuvent être tenus responsables de la situation de conflit interne qui a créé des troubles au Nicaragua. Ce conflit interne est une conséquence immédiate du régime socio-politique et administratif imposé au peuple nicaraguayen par le Gouvernement sandiniste et notre pays ne fait que subir les conséquences de ce conflit.

Le Honduras a accueilli, pour des raisons humanitaires, des milliers de réfugiés qui ont fui la violence régnant dans votre pays et sont venus chercher la paix et la sécurité pour leur vie; des groupes d'opposition ont cherché refuge dans les zones frontalières, leur nombre ayant pour effet de bouleverser le patrimoine et le mode de vie des habitants honduriens qui ont été obligés d'abandonner leur foyer afin de trouver la tranquillité dans l'intérieur du pays; nous avons également subi les incursions de l'armée populaire sandiniste auxquelles s'est opposée l'armée du territoire frontalier, avec pour résultat des pertes en vies humaines, de nombreux Honduriens blessés et la destruction d'habitations et de récoltes, et d'autres graves dégâts, dont est directement responsable le Gouvernement nicaraguayen.

5. Il est certain que les forces de sécurité honduriennes ont fait sortir du pays plusieurs citoyens nicaraguayens non pas parce qu'"ils se sont déclarés en faveur de la paix et de l'application des accords de Sapoa", mais parce que les conflits internes entre Nicaraguayens doivent être résolus dans leur propre pays. Les autorités honduriennes continueront à suivre la même conduite - comme elles l'ont fait dans le passé - et pas uniquement "parce que l'accord de Sapoa a été signé et que la paix commence à apparaître pour la première fois comme une possibilité proche".

6. Le Honduras se félicite de ces espoirs de paix, et tous les peuples d'Amérique centrale devraient faire de même, malgré les contradictions claires et évidentes des déclarations faites par le Président Ortega dans son discours du 10 mai.

7. Le Président du Nicaragua, le commandant Ortega, a dit notamment, au sujet des négociations de paix et de la "résistance nicaraguayenne", que "l'objet de la discussion est de déterminer la manière dont ces forces mercenaires, qui sont déjà vaincues, peuvent déposer les armes", que ces mercenaires "devraient être reconnaissants parce que nous ne leur offrons ni la guillotine ni le poteau d'exécution, qui sont ce qu'ils méritent" et que "la vérité est qu'il est très difficile pour nous de les tolérer ici même au Nicaragua, qu'il faudra désinfecter toute la ville après leur départ", et qu'"ils devraient accepter la réalité, accepter qu'ils ont déjà perdu la bataille, qu'ils n'ont plus le pouvoir et qu'ils ne l'auront plus jamais", que "si nous ne sommes pas parvenus à un accord le 30 mai et si le délai n'est pas prolongé, il faudra relancer, comme nous l'avons déjà dit, une grande offensive militaire contre les forces mercenaires", qu'"il s'agira d'une opération Danto d'une ampleur multipliée par 1 million", expressions qui montrent facilement "l'engagement profond de votre gouvernement envers la cause du terrorisme, de la mort et de la destruction du Nicaragua", et votre désaveu flagrant de l'engagement solennel de "prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu et à la réconciliation nationale dans le cadre constitutionnel".

8. La situation actuelle en Amérique centrale est une crise de caractère international. Elle est déterminée par les conflits internes dans plusieurs pays, qui sont aggravés par les ingérences extérieures. Sept années de négociations internationales avec la participation de 13 pays et de deux organisations internationales et la perspective d'une participation de certains pays européens à la recherche d'une solution sont la preuve éclatante que cette situation nécessite une procédure internationale en vue d'une solution régionale, comme le deuxième accord d'Esquipulas.

Le deuxième accord d'Esquipulas est un instrument de coopération internationale, que les efforts et la solidarité des démocraties d'Amérique centrale ont permis d'offrir au Gouvernement nicaraguayen en vue d'une solution spécifique à son conflit interne. La fin de l'assistance militaire des Etats-Unis à la résistance nicaraguayenne est une conséquence du deuxième accord d'Esquipulas.

Vous n'avez certainement pas oublié que le Président Napoleon Duarte d'El Salvador a demandé expressément au Gouvernement des Etats-Unis la cessation de l'aide militaire à la "résistance nicaraguayenne". Toutefois, et malgré les nombreux voyages effectués par le Président Daniel Ortega et vous-même en Union soviétique et dans d'autres pays du bloc communiste, nous n'avons pas connaissance d'une demande formulée expressément et officiellement par le Nicaragua pour que le bloc soviétique et les pays qui lui sont favorables dans les Amériques mettent fin à l'assistance militaire et logistique qu'ils offrent aux groupes armés qui opèrent en El Salvador et dans d'autres pays d'Amérique centrale.

En dernier lieu, vous demandez au Gouvernement hondurien qu'il vous "indique exactement à quel endroit, à quelle date, à quelle heure et par quel moyen de transport ces 'déportés' nicaraguayens arriveront aux Etats-Unis".

Le Gouvernement hondurien estime que les services efficaces dont dispose l'ambassade du Nicaragua à Tegucigalpa sont capables de vous fournir les renseignements nécessaires sur les circonstances dans lesquelles lesdits citoyens nicaraguayens ont quitté le Honduras. Les renseignements sur leur arrivée à destination pourraient fort bien être obtenus à Managua auprès de l'ambassade des Etats-Unis, pays avec lequel le gouvernement sandiniste maintient des relations diplomatiques normales.

9. On m'a informé que des copies de la note à laquelle je réponds présentement seront envoyées au Président de la Cour internationale de Justice, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce qui montre que le Gouvernement nicaraguayen persiste à impliquer dans la solution de ses problèmes politiques internes - et non de la crise régionale - les organisations créées par les instruments juridiques qui régissent la cohabitation entre les Etats.

Le Secrétaire aux relations extérieures,

Carlos LOPEZ CONTRERAS

-----